

GE_GERICHTE ATAS/740/2020 vom 16. Juli 2018

GE Cour de justice, 2018-07-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_740_2020

FR: GE_GERICHTE ATAS/740/2020 du 16 juillet 2018

IT: GE_GERICHTE ATAS/740/2020 del 16 luglio 2018

Erwägungen

E. 1

Ordonne la reprise de la procédure A/4602/2018.

E. 2

Réserve au recourant la faculté de formuler d'éventuelles observations complémentaires dans le cadre d'une réplique et lui impartit à cet effet un délai au 21 septembre 2020.

E. 3

Réserve la suite de la procédure, dans le sens des considérants.

La greffière

Véronique SERAIN

Le président

Mario-Dominique TORELLO

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.